



Installation d'un transformateur électrique

Par **Maladrin_old**, le **13/11/2007** à **00:57**

Bonjour,

Voilà maintenant près de deux semaines que des travaux ont commencé aux abords de notre maison. A notre grande surprise, nous avons vu dans un premier temps des engins de chantier creuser une tranchée le long de notre haie puis devant l'un de nos deux portails.

En effet, aucune information concernant ce chantier n'a été affichée à proximité de notre domicile, aucun membre du Conseil Municipal ne nous en avertisse, nous n'avons reçu aucun courrier.

En nous renseignant auprès des ouvriers en charge du chantier nous avons pu avoir quelques explications sur les tâches qui leur étaient dévolues.

Devant le manque d'informations précises nous avons contacté la mairie pour obtenir de plus amples renseignements. N'étant pas disponible, le maire nous a expliqué brièvement qu'un renforcement du réseau électrique était en cours et que la secrétaire de mairie nous contacterai pour prendre rendez-vous afin de discuter à l'aide de plans de l'orientation des travaux.

Après quelques jours, sans nouvelles, nous avons rappelé la mairie pour fixer un rendez-vous en insistant sur l'urgence de celui-ci. Notre inquiétude étant fondée sur le caractère très bruyant des travaux et sur, à notre grande stupeur, l'installation d'un transformateur EDF à moins de 10 mètres de notre habitation, quasiment sous la fenêtre de notre salon.

Après le creusement d'une nouvelle tranchée du côté nord de la maison, des plaques de métal ont été posées en attendant l'achèvement de celle-ci.

Le passage de véhicules sur ces plaques a entraîné un tel bruit et de telles vibrations dans la maison que nous avons du faire dormir l'une de nos filles dans une autre pièce de la maison. Nous avons alors à nouveau contacté la mairie afin d'avancer le rendez-vous d'une part pour faire constater le caractère réel des nuisances, mais également pour connaître les raisons de notre ignorance concernant ces travaux.

La secrétaire de mairie nous fait part de l'indisponibilité du maire pour la date prévue et propose un rendez-vous ultérieur alors que notre insistance est manifeste. Au-delà des nuisances engendrées par les travaux, la proximité d'un poste EDF constitue à nos yeux une pollution visuelle, sonore et sans doute physique.

Avons-nous des recours pour que ce transformateur soit déplacé ? que le défaut d'information soit sanctionné ? que la possibilité d'un emplacement moins nuisible soit reconnu ?

Merci de votre aide.

Par **SPOTO**, le 15/06/2010 à 16:14

Bonjour MALADRIN OLD,

Je viens de lire ton message, je suis dans la même situation que la tienne, as-tu eu gain de cause ? ou bien est-ce le combat du pot de terre contre le pot de fer. Merci d'avance pour ta réponse.

M.T SPOTO

Par **amajuris**, le 15/06/2010 à 19:52

bonjour,

en zone urbanisée (même rurale) chacun doit supporter les désagréments des travaux publics ou privés.

les entreprises intervenantes ne peuvent commencer les travaux qu'après avoir satisfaits à certaines obligations réglementaires (DICT, arrêté municipal, avis d'ouverture de fouille...etc...).

je ne pense pas qu'il existe une obligation pour les communes de prévenir les riverains des travaux affectant le domaine public autrement que par des arrêtés municipaux.

l'installation de transformateur électrique est rendu nécessaire par l'augmentation de la consommation et pour éviter des chutes de tension en dehors des normes.

l'installation d'un poste de transformation sur un terrain est légal comme le serait celui d'un immeuble sauf que la taille n'est pas la même.

vos recours sur le plan juridique seraient de prouver un trouble anormal de voisinage ce qui me semble difficile. un poste de transformation est en principe un bâtiment en béton de dimensions réduites, sans pollution car il génère peu de bruit (moins que la circulation des automobiles).

cordialement

Par **pascale4**, le **05/04/2013** à **13:28**

bonjour

je suis actuellement dans le même cas.

pas avertie, travaux devant ma maison avec tôle prévue, les ouvriers m'ont parlé d'un mois minimum, et transformateur a moins de 3 mètres de chez moi.

comment s'est passé la suite? merci de me renseigner.

Par **palmer**, le **06/04/2013** à **00:40**

bonjour,

"un poste de transformation est en principe un bâtiment en béton de dimensions réduites."

Il peut aussi être accroché en haut du poteau, dans ce cas il doit être à une certaine distance d'une fenêtre ou balcon (risque d'électrification)

Par **Lag0**, le **06/04/2013** à **09:34**

[citation](risque d'électrification)[/citation]

Bonjour,

Vous inventez des mots ?

Je connaissais l'électrification (passage d'un courant électrique dans le corps) et l'électrocution (mort par effet du courant électrique).

Par **palmer**, le **06/04/2013** à **09:51**

faute de frappe

Par **liberté et respect**, le **11/07/2014** à **12:29**

bonjour j'ai le même problème, aucun avertissement. ils ont construit un poste transfo environ 6 par 3 mètres au sol, j'entend le ronronnement de mon lit, mais surtout il a créé une caisse de résonance sur le bruit de la route et je ne peux plus me tenir dans le jardin. merci de me dire si je peux me faire aider par une association pour soit l'isoler mieux soit le déplacer. Nathalie dans le Loiret au sud de l'Essonne.

Par **aguesseau**, le **11/07/2014** à **14:53**

bjr,

il faut savoir s'il s'agit d'un poste de transformation de distribution publique ou un poste privé. s'il s'agit d'un poste DP, vous pouvez vous adresser à votre mairie car les ouvrages de distribution électrique appartiennent à la mairie.

cdt

Par liberté et respect, le 11/07/2014 à 23:27

bonsoir

c'est un poste créé par la SICAP notre fournisseur d'électricité .j'ai fait un premier et même courrier à la mairie et a la Sicap lorsqu'il fut construit et pas encore en service; la Sicap ma répondu que la mairie n'avait pas d'autre choix d'emplacement,mais je les soupçonne de ne pas avoir voulu engager de plus grand travaux pour le mètre ayeur, et qu'il ne déservirait que des basse tension pour de future maison alors qu'il y passe 20 000 volt et tout le réseau y serrait rattaché.

la mairie à changé de maire une semaine apres sa construction, quand j'ai croisé la nouvel maire ,je lui est demandé de répondre à mon courrier et dit que j'entendait le bruit des turbine egalement,elle a repondue qu'elle était contente que je n'entende pas celui-çi (elle se fout de moi) et qu'il n'avait pas put construire ayeur (c'est deja que la mairie a une responsabilité)et qu'il avait cédé ce bout de terrain à la Sicap.

j'ai réécrit au deux afin de bien leur faire comprendre que le bruit avait considérablement augmenté,(j'ai dut et put partir tellement je suis embetée)j'attend une réponse à ma demande de déplacement de ce poste et certifica de conformité.

je pense que je vais attendre lomgtemps pour une répone .je doit donc réécrire car il faudrait qu'il monte un mur en bois devant pour amortir le choque au minimum .qui devra le faire? la mairie si je vous comprend mais qui pourra me défendre ? quand les délégué à qui j'en ai parlé n'était pas au courant.

avez vous une idée sur ce que je peut demander et ce qui peut se faire pour isolé ce poste,bien que je serait prete à sérieusement attaquer pour qu'il le déplace.

merci pour votre aide . excusé les fautes d'ortographe

Par aguesseau, le 11/07/2014 à 23:55

bjr,

il n'y a pas de turbine, ni de ventilateur dans un poste de transformation électrique basse tension.

le bruit genre de ronflement assez faible est généré par le transformateur.

je vous conseille de faire un courrier par LRAR en demandant une isolation phonique du poste sachant que le poste est la propriété de la commune et que le maire est responsable de la tranquillité publique et et de la santé publique de ses concitoyens.

cdt

Par Lag0, le 12/07/2014 à 10:44

Bonjour,

[citation]et qu'il ne déservirait que des basse tension pour de future maison alors qu'il y passe 20 000 volt et tout le réseau y serrait rataché.

[/citation]

C'est le principe même d'un transformateur de livraison finale, le courant arrive en haute tension (20000V) et est "transformé" en basse tension (400/230V) pour être délivré aux utilisateurs. S'il n'y avait pas besoin de transformer la haute tension en basse tension, il n'y aurait pas besoin de transformateur !

[citation]

et dit que j'entendait le bruit des turbine également, [/citation]

Aucune turbine dans un poste de transformation (sauf peut-être un petit extracteur d'air chaud identique à votre hotte de cuisine).

Le bruit, un ronronnement, est produit par le transformateur lui-même, même bruit mais plus fort que vous entendriez en vous penchant sur un petit transformateur d'alimentation d'appareil que vous pouvez avoir chez vous.

Par **saiian79**, le **05/10/2014 à 18:35**

Bonjour

Nous avons le même problème. Déplacement d'un poste transformateur sans que nous soyons avertis. Problème: les travaux de terrassement empiètent sur notre propriété. On va avoir un transfo sur la pelouse ! Les élus ne sont pas corrects et ERDDF ne respecte plus le droit de propriété. Je vais me battre et j'espère obtenir gain de cause. A qui m'adresser pour être le plus efficace possible ? Merci pour vos réponses

Par **aguesseau**, le **05/10/2014 à 18:50**

bsr,

que ce soit la mairie ou le concessionnaire du réseau d'électricité, ils ne peuvent pas empiéter sur votre propriété.

je vous conseille de faire un constat d'huissier et dans le même temps de contacter la mairie et ERDF en leur interdisant de pénétrer sur votre propriété.

cdt

Par **saiian79**, le **07/10/2014 à 16:53**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. La réunion de chantier avec le maître d'oeuvre et ERDF va permettre de repositionner l'emplacement du transformateur. Pour info, j'avais envoyé un SMS au maître d'oeuvre et mail sur le formulaire réclamation de EDF. Ils ont été très réactifs. Cdlt

Par **jodup**, le **22/12/2017** à **10:43**

Bonjour,
j'ai également la même surprise... l'installation d'un transformateur électrique à moins de 10 mètres de mon habitation, sans en avoir été avertie... depuis maintenant plusieurs semaines, les travaux étant effectués la nuit, bien entendu sans compter du caractère bruyant de ces dits travaux, je n'ai pas pu obtenir le moindre renseignement sur ce chantier... j'aimerais savoir si il existe un recours quelconque par rapport à ces nuisances... la valeur de ma maison va forcément en subir les conséquences... que puis je espérer.. et pourquoi pas un tarif préférentiel de EDF ! j'aimerais communiquer si vous êtes dans le même cas que moi. merci d'avance

Par **amajuris**, le **22/12/2017** à **11:02**

bonjour,
quand on allègue un préjudice, il faut qu'il soit certain et actuel et non hypothétique.
la perte de valeur de votre maison n'est pas certaine.
je préfère avoir un transformateur à côté de chez moi qu'un voisin dont la cour ressemble à une décharge.
vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie qui a été informée des travaux et qui peut, suivant les cas, en être à l'origine afin de renforcer le réseau de distribution.
de nombreux postes HTA/BT sont intégrés dans les bâtiments d'habitations collectives sans inconvénient pour les occupants qui souvent l'ignorent.
comme tout le monde, vous devez supporter les travaux réalisés à proximité de votre habitation.
quels sont les nuisance causées par ce poste de transformation ?
salutations

Par **Lag0**, le **23/12/2017** à **08:38**

[citation]j'aimerais savoir si il existe un recours quelconque par rapport à ces nuisances... la valeur de ma maison va forcément en subir les conséquences... que puis je espérer.. et pourquoi pas un tarif préférentiel de EDF ! [/citation]
Bonjour,
Pouvez-vous préciser de quelles nuisances vous parlez ? Pour avoir depuis très longtemps un transformateur en face de chez moi (de l'autre coté de la rue), je ne vois pas bien les nuisances que cela pourrait produire.
Bien au contraire, être proche du transformateur est un gage d'avoir une tension correcte chez vous, pas comme pour les personnes qui sont situées à plusieurs kilomètre d'un transformateur...

Par **Jeff Conquerant**, le **13/05/2019** à **18:55**

Bonjour à tous,

Un nouveau transformateur va être installé juste en face de chez moi... à moins de 10 mètres de ma maison.

Je trouve inadmissible d'apprendre par hasard ce type d'installation...

Même si les nuisances sont minimales, que dire sur l'esthétique de ces transformateurs moches et relativement gros.

Par **amajuris**, le **13/05/2019** à **20:04**

bonjour,

ces transformateurs sont indispensables, donc il faut bien les positionner quelque part pour alimenter les clients.

on n'est jamais propriétaire de son environnement, il est donc toujours possible de voir installer à proximité de son habitation, une activité non désirée.

vous pouvez aller voir votre maire.

de plus en plus, les communes font peindre par des artistes le génie civil de ces postes de transformations.

salutations